



« Connaître votre client » est une exigence tellement courante dans le secteur bancaire qu'elle est souvent désignée par l'acronyme « KYC » (de l'anglais Know Your Customer).

Les entreprises de nombreux autres secteurs, en revanche, ont encore besoin de se familiariser avec le KYC – entre autres – pour mieux évaluer les risques auxquels elles sont exposées. Voici les différents points que votre liste d'évaluation du risque devrait contenir :

CONNAÎTRE VOTRE CLIENT ET AUTRES TIERS : Le risque auquel est exposée votre entreprise ne relève pas uniquement de vos clients. Votre chaîne d'approvisionnement et les autres tiers auxquels votre entreprise fait appel sont également porteurs de risque.

- Avez-vous vérifié que les personnes et entités avec qui vous travaillez ne sont pas listées dans des listes de sanctions ?
- Savez-vous qui détient les entreprises de vos différents clients, fournisseurs ou autres tiers ?

CONNAÎTRE VOTRE PRODUIT OU SERVICE

- Le produit ou service que vous fournissez a-t-il une double utilisation ou une application militaire ?
- Le produit ou service que vous fournissez requiert-il une licence d'exportation ?
- Le produit ou service que vous fournissez fait-t-il l'objet d'un embargo ?

CONNAÎTRE LE PAYS DESTINATAIRE

- Le pays est-il connu pour aider des pays ou régimes sanctionnés ?
- Existe-t-il un risque de paiement ?
- Le système juridique du pays est-il fiable ?
- Le pays présente-t-il un risque de corruption élevé ?

CONNAÎTRE L'UTILISATION FINALE

- Avez-vous confirmé à quelle utilisation finale le produit ou le service est destiné ?
- Des sanctions sont-elles susceptibles de s'appliquer à cette utilisation finale ?
- Vos contrats de vente contiennent-ils une déclaration d'utilisation finale et une clause de sanction ?

CONNAÎTRE L'UTILISATEUR FINAL

- Avez-vous la possibilité de vérifier si l'utilisateur final et son bénéficiaire ultime sont soumis à des sanctions ?
- Vos contrats de vente contiennent-ils une déclaration d'utilisation finale et une clause de sanction ? Ceci est particulièrement important si vous ne connaissez pas l'utilisateur final.

CONNAÎTRE LA TRANSACTION

- La transaction peut-elle être autorisée avec les sanctions qui s'appliquent ?
- Des sanctions s'appliquent-elles au lieu de livraison ?
- La transaction inclut-elle l'intervention de tiers tels que des agents agissant au nom de votre entreprise ou des transporteurs acheminant vos produits ?



VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ? Téléchargez notre eBook, « *Mieux vaut prévenir que guérir – Sanctions & l'importance d'un bon programme de conformité.* »

Téléchargez-le dès maintenant !